



# PROJET

## « Bien-être et condition animale »

Conseil Municipal de la ville de Collégien le 06/06/2024

# SOMMAIRE

---

- **PREAMBULE**
  - Le mot de l' élu Page 3
  - Socle de valeur du projet : Déclaration universelle des droits de l' animal Page 3
  - proclamée le 15 octobre 1978 à Paris Page 4
  
- **LE PROJET DE SERVICE**
  - Objectifs du projet de service Page 8
  - Les 3 axes du projet « Bien-être et condition animale » à Collégien Page 9
  - Axe 1 : De la sensibilisation à l'éducation autour des animaux, de leurs droits et de leurs besoins Page 10
    - Fiches actions*
  - Axe 2 : Solidarité et lien social autour des animaux Page 18
    - Fiches actions*
  - Axe 3 : Place de l' animal dans la ville Page 23
    - Fiches actions*
  
- **CONCLUSION** Page 30

Les animaux sont partout dans notre vie : dans nos jardins, le ciel, les espaces verts, le sous-sol, les Parcs d'Activités et sur nos canapés... Parfois très présents, parfois si discrets qu'on en vient à les oublier.

Ils sont membres de la famille, acteurs économiques, utiles ou ornementaux, objets d'affection, d'indifférence ou de répulsion.

Ils peuvent être un compagnon qui remplit un vide et créateur de liens entre les humains. Il leur arrive aussi de générer des nuisances.

Ils représentent un coût direct pour le propriétaire et indirect pour la communauté mais aussi une ressource précieuse (lombrics retournant la terre, mésanges mangeant les chenilles urticantes, pollinisateurs, ...).

Ils ont des droits qui peuvent entrer en contradiction avec des pratiques ou des projets.

Véritable cause de longue date et devoir pour l'humanité, la protection des animaux est une préoccupation croissante pour la population qui attend des autorités et des élus des actions, guides, et aides.

La Municipalité de Collégien est depuis longtemps soucieuse de bien œuvrer pour protéger et favoriser la biodiversité (trame noire, éco pâturage, arboretum, Zérophyt'Eau, ...) et de nombreuses actions de protection sont déjà menées par des associations (Trente millions d'amis, Mistigris, Pawprints, Chats Collégeois) et des particuliers; il faudrait maintenant recenser, systématiser et organiser ces efforts.

Il est essentiel de veiller à porter l'information sur les besoins des animaux et la réglementation qui les régit, de sensibiliser la population et les agents.

Le bien-être des animaux domestiques et la coexistence harmonieuse entre humains et animaux, qu'ils soient domestiques, liminaires ou sauvages, doivent être pris en compte dans toutes les décisions, toutes les politiques. La lutte contre la maltraitance et la négligence doit aussi être mise en avant.

Cette politique doit se faire en collaboration, d'une part avec les associations nationales et locales capables d'apporter leur expertise et leurs outils, et d'autre part avec les entreprises, bailleurs, associations, écoles, agents et habitants.

Certaines actions sont aisées et peu coûteuses à mettre en place, d'autres demandent un financement et une organisation, plusieurs enfin sont purement symboliques mais comme un marqueur d'une volonté.

Il existe de nombreux outils et projets dans la sphère associative pour imaginer et mettre en place des équipements et des services et soutenir les initiatives individuelles et collectives.

Des structures développant et mettant en œuvre cette politique ont été créées (Groupe de travail, délégation, association...).

La vocation du présent projet est de permettre la mise en pratique de ces principes en identifiant les acteurs, les moyens et les actions visant à améliorer la condition animale dans son ensemble et la relation animaux – humains sur un plan individuel et collectif.

# Socle de valeur du projet :

## Déclaration universelle des droits de l'animal

Les valeurs d'un projet rassemblent les idéaux auxquels les initiateurs croient et adhèrent de façon volontaire, sincère et véritable.

**Le « socle de valeurs » du projet constitue l'ensemble des valeurs sur lequel est fondé et repose le projet.**

Ce socle affirme ce qui, sur le plan politique, tant sur le fond que dans la méthode et l'approche, est indispensable, non négociable et essentiel.

Ce socle de valeurs doit **guider l'action de la collectivité** au sens large et les individus tout au long de la vie du projet.

Pour fonder le présent projet, le choix de la collectivité s'est porté sur un texte élaboré avec soin, faisant consensus et affirmant des valeurs fortes en faveur du bien-être et de la condition animale : **la Déclaration universelle des droits de l'animal proclamée le 15 octobre 1978 à Paris.**

Cette déclaration constitue une prise de position philosophique sur les rapports qui doivent s'instaurer entre l'espèce humaine et toutes les autres espèces animales quelles qu'elles soient : animaux sauvages, liminaires et domestiques.

En un préambule et 10 articles, elle permet de situer la philosophie, l'esprit et les valeurs qui sous-tendent la démarche politique du projet « Bien-être et condition animale » de la ville de Collégien.

# Déclaration universelle des droits de l'animal

## PRÉAMBULE :

Considérant que la Vie est une, tous les êtres vivants ayant une origine commune et s'étant différenciés au cours de l'évolution des espèces,

Considérant que tout être vivant possède des droits naturels et que tout animal doté d'un système nerveux possède des droits particuliers,

Considérant que le mépris, voire la simple méconnaissance de ces droits naturels provoquent de graves atteintes à la Nature et conduisent l'homme à commettre des crimes envers les animaux,

Considérant que la coexistence des espèces dans le monde implique la reconnaissance par l'espèce humaine du droit à l'existence des autres espèces animales,

Considérant que le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux,

**IL EST PROCLAMÉ CE QUI SUIT :**

# Déclaration universelle des droits de l'animal

## **ARTICLE 1 :**

Tous les animaux ont des droits égaux à l'existence dans le cadre des équilibres biologiques. Cette égalité n'occulte pas la diversité des espèces et des individus.

## **ARTICLE 2 :**

Toute vie animale a droit au respect.

## **ARTICLE 3 :**

Aucun animal ne doit être soumis à de mauvais traitements ou à des actes cruels. Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse. L'animal mort doit être traité avec décence.

## **ARTICLE 4 :**

L'animal sauvage a le droit de vivre libre dans son milieu naturel, et de s'y reproduire. La privation prolongée de sa liberté, la chasse et la pêche de loisir, ainsi que toute utilisation de l'animal sauvage à d'autres fins que vitales, sont contraires à ce droit.

## **ARTICLE 5 :**

L'animal que l'homme tient sous sa dépendance a droit à un entretien et à des soins attentifs. Il ne doit en aucun cas être abandonné, ou mis à mort de manière injustifiée. Toutes les formes d'élevage et d'utilisation de l'animal doivent respecter la physiologie et le comportement propres à l'espèce. Les exhibitions, les spectacles, les films utilisant des animaux doivent aussi respecter leur dignité et ne comporter aucune violence.

# Déclaration universelle des droits de l'animal

## **ARTICLE 6 :**

L'expérimentation sur l'animal impliquant une souffrance physique ou psychique viole les droits de l'animal. Les méthodes de remplacement doivent être développées et systématiquement mises en œuvre.

## **ARTICLE 7 :**

Tout acte impliquant sans nécessité la mort d'un animal et toute décision conduisant à un tel acte constituent un crime contre la vie.

## **ARTICLE 8 :**

Tout acte compromettant la survie d'une espèce sauvage, et toute décision conduisant à un tel acte constituent un génocide, c'est à dire un crime contre l'espèce.

Le massacre des animaux sauvages, la pollution et la destruction des biotopes sont des génocides.

## **ARTICLE 9 :**

La personnalité juridique de l'animal et ses droits doivent être reconnus par la loi.

La défense et la sauvegarde de l'animal doivent avoir des représentants au sein des organismes gouvernementaux.

## **ARTICLE 10 :**

L'éducation et l'instruction publique doivent conduire l'homme, dès son enfance, à observer, à comprendre, et à respecter les animaux.

# LE PROJET DE SERVICE

## OBJECTIFS DU PROJET DE SERVICE :

- Avoir une vision des besoins, dispositifs existants, des nouvelles réflexions engagées et actions à mener
- Prendre en compte les différents niveaux d'intervention selon les acteurs-partenaires institutionnels et associatifs
- Définir et partager les enjeux prioritaires en cohérence avec les orientations des élus municipaux
- Donner un sens et une dynamique collective de transversalité avec les services de la collectivité : service accueil de la population, services techniques, pôle éducatif (enfance, jeunesse), service social, service festivités et cohésion sociale, service des sports, etc.
- Coconstruire et interfacier les fiches actions pour une meilleure coordination des projets des services
- Définir et mettre en œuvre des dispositifs et outils à mettre en place
- Elaborer des indicateurs et tableaux de bord d'activités et de suivi des actions



# Les 3 axes du projet « Bien-être et condition animale » à Collégien

## Axe 1 : De la sensibilisation à l'éducation autour des animaux, de leurs droits et de leurs besoins

### Actions :

Informations pour répondre aux demandes et informations à transmettre

Campagnes thématiques à destination des habitants (ex. : prévention abandon, stérilisation, semaine de l'identification, etc.)

Campagnes thématiques à destination des entreprises

Journée de l'animal et de la biodiversité

Expositions temporaires régulières dans les espaces publics

Ateliers thématiques dans le cadre de la Fabrique Citoyenne

Ateliers thématiques dans le cadre du Service Enfance

## Axe 2 : Solidarité et lien social autour des animaux

### Actions :

Dispositif "J'ai un animal seul chez moi"

Collecte auprès des animaleries pour redistribution (denrées et autres)

Echanges de services : chaîne de solidarité autour des animaux

Dispositif "Vétérinaire Pour Tous" (VPT)

## Axe 3 : Place de l'animal dans la ville

### Actions :

Gestion des populations : point de nourrissage, stérilisation, etc.


Trames noire, verte, bleue et brune : élaboration, conservation, développement et communication

Pour un urbanisme favorable au développement de la biodiversité

Gestion différenciée des espaces verts

Zérophyt'Eau

Aménagements et dispositifs favorables à la prise en compte et à l'épanouissement des animaux et de la biodiversité



**Axe 1 :**  
**De la sensibilisation à  
l'éducation autour des  
animaux, de leurs droits et  
de leurs besoins**

## Axe 1 : De la sensibilisation à l'éducation autour des animaux, de leurs droits et de leurs besoins

### 1.1 – Informations pour répondre aux demandes et informations à transmettre

<b>CONSTAT</b>	<p>Les habitants ne disposent pas toujours des informations dans le domaine « émergeant » de la préoccupation pour le bien-être animal. Il peut s'agir de renseignements qu'ils recherchent ou de documents importants à leur apporter.</p> <p>Ces informations peuvent être de plusieurs natures: dans le domaine réglementaire sur les droits et obligations des propriétaires d'animaux, mais aussi à un niveau plus pédagogique sur l'adoption plutôt que l'achat d'animaux, les conséquences d'un animal chez soi, la biodiversité, les animaux liminaires peuplant la ville de jour et/ou de nuit, etc.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	<p>Habitants propriétaires d'animaux de compagnie ou qui souhaitent le devenir.</p> <p>Habitants sensibles à la cause animale ou qui pourraient le devenir.</p> <p>Services de la ville pour orienter les demandes.</p>
<b>FINALITE</b>	<p>Apporter des ressources aux habitants en ayant besoin.</p> <p>Sensibiliser la population à la condition animale au sens large.</p>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Apporter un premier niveau d'information permettant de sensibiliser les habitants sur les obligations légales, réglementaires, mais aussi les responsabilités éthiques qu'implique la présence des animaux en ville.</p> <p>Apporter aux habitants des connaissances et des relais associatifs ou professionnels permettant d'accompagner positivement la présence des animaux en ville.</p>
<b>PILOTE</b>	<p>Direction Générale des Services.</p>
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	<p>Service commun de la Communication de la CA de Marne et Gondoire.</p>
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	<p>Demande de création d'une nouvelle rubrique « Bien-être et condition animale » dans la rubrique « Cadre de Vie » du site internet de la ville.</p> <p>Rédaction et communication des contenus.</p> <p>Actualisation et enrichissement des contenus, notamment dans le cadre de l'actualisation générale du site internet chaque année en septembre.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Evolution du nombre de consultations des pages concernées du site internet.</p>
<b>MOYENS FINANCIERS</b> dont subventions éventuelles	<p>Néant.</p>
<b>MOYENS HUMAINS</b>	<p>Elus référents (à la condition animale et à la communication), la direction générale et le service communication.</p>
<b>DELAI DE REALISATION</b>	<p>Septembre 2024.</p>

## Axe 1 : De la sensibilisation à l'éducation autour des animaux, de leurs droits et de leurs besoins

### 1.2 – Campagnes thématiques à destination des habitants

<b>CONSTAT</b>	Que ce soit par malveillance, négligence ou ignorance, l'humain peut se montrer fréquemment maltraitant envers les animaux, qu'ils soient domestiques ou relevant de la biodiversité (insectes, animaux liminaires ou sauvages). L'humain doit être rappelé régulièrement à ses devoirs. Il semble donc indispensable de travailler à la prise de conscience de la condition animale, de promouvoir les bonnes pratiques et d'en dénoncer les mauvaises sur des êtres dont on méconnaît la sensibilité, la fragilité.
<b>PUBLIC VISE</b>	Tous les habitants et, de façon plus spécifique, les propriétaires d'animaux ou les habitants qui aspirent à le devenir.
<b>FINALITE</b>	Des campagnes thématiques régulières à des moments clés de l'année peuvent contribuer à faire évoluer les consciences des habitants pour enraciner la préoccupation de la condition animale.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Développer une pédagogie autour du bien-être animal. Apporter une information régulière, rythmée et harmonisée sur toute l'année.
<b>PILOTE</b>	Direction Générale des Services.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	Service commun de la Communication de la CA de Marne et Gondoire.
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	Etablir un plan de communication s'appuyant sur les différents supports de communication (Echo, Facebook, site internet, affiches, etc.) et échelonné sur l'année: - Biodiversité : encourager les habitants à adopter des gestes éco citoyens ( ex. : relayer campagne LPO « La nature se reproduit : le mieux à faire, c'est de ne rien faire ! » pour la période de mi-mars à fin août ou sur les périodes de reproduction pour les animaux) - Animaux domestiques : - Campagnes préventives « Un animal n'est pas un cadeau » et/ou « Adopter plutôt qu'acheter » au moment des fêtes de fin d'année, prévention des abandons au moment des congés d'été, etc. - Campagnes d'informations portant sur les obligations légales : identification, chiens catégorisés, etc. - Dénoncer les comportements irresponsables : négligence, maltraitance (volontaire ou non) et informer sur les démarches à suivre (numéros d'urgence, etc.).
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre de communications mises en œuvre par tous les moyens et mesure d'audience et de réactions si possible (Facebook notamment).
<b>MOYENS FINANCIERS dont subventions éventuelles</b>	Coût des supports de communication.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Elus référents (à la condition animale et à la communication), la direction générale et le service communication.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	Septembre 2024

## Axe 1 : De la sensibilisation à l'éducation autour des animaux, de leurs droits et de leurs besoins

### 1.3 – Campagnes thématiques à destination des entreprises

<b>CONSTAT</b>	<p>La politique dans le domaine du bien-être animal passe le plus souvent par les habitants. Cependant, la ville de Collégien compte davantage de salariés (4 500) que d'habitants (3 400) et les entreprises sont aussi concernées par les questions autour du bien-être et de la condition animale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les entreprises peuvent utiliser des animaux (chiens de garde),</li><li>- les entreprises peuvent héberger des animaux sauvages et liminaires (dans leurs haies, entrepôts),</li><li>- les activités et pratiques des entreprises ont une influence sur l'environnement et donc sur la biodiversité,</li><li>- les employeurs peuvent relayer l'information et la sensibilisation auprès de leurs salariés et prestataires.</li></ul>
<b>PUBLIC VISE</b>	Toutes les entreprises de la commune.
<b>FINALITE</b>	<p>Des informations régulières peuvent contribuer à faire évoluer les consciences des directeurs, gérants et salariés pour enraciner la préoccupation envers la condition animale.</p> <p>Permettre d'améliorer les conditions de vie des animaux sauvages et liminaires.</p>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Développer une pédagogie autour du bien-être animal.</p> <p>Faire prendre en compte le vivant dans les pratiques des entreprises.</p>
<b>PILOTE</b>	Direction Générale des Services.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	<p>Entreprises.</p> <p>Grandes fondations et associations.</p> <p>Service environnement de la CA de Marne et Gondoire.</p> <p>Service développement économique de la CA de Marne et Gondoire.</p>
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	<p>Envoi de courriers par la mairie (ex. : pour expliquer la finalité du nourrissage des chats errants et libres).</p> <p>Proposer la signature de chartes autour du bien-être et de la condition animale.</p> <p>Proposer des informations structurées sur l'amélioration des pratiques, un accompagnement dans leur mise en œuvre.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Nombre de courriers envoyés.</p> <p>Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche.</p>
<b>MOYENS FINANCIERS dont subventions éventuelles</b>	Envoi de courriers.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Elu référent à la condition animale et la direction générale.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	Fin 2024

## Axe 1 : De la sensibilisation à l'éducation autour des animaux, de leurs droits et de leurs besoins

### 1.4 – Journée de l'animal et de la biodiversité

<b>CONSTAT</b>	<p>La sensibilisation à une cause et l'évolution des pratiques, tant en ce qui concerne la biodiversité que le traitement des animaux domestiques, s'inscrivent nécessairement dans le temps long et s'appuient sur de l'information et une médiation régulières. Au-delà d'une régularité de communication, pour constituer un ancrage solide et marquer plus fortement l'attachement de la municipalité au bien-être et à la condition animale, un évènement fédérateur et convivial constitue un outil « pivot » permettant de susciter la rencontre et l'échange direct entre habitants et intervenants, que ce soit autour de stands d'information ou d'ateliers de pratiques.</p> <p>Un évènement festif permet en outre de toucher un public large qui vient y participer « en famille », de favoriser les échanges.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Habitants de Collégien ; familles en particulier.
<b>FINALITE</b>	Par un évènement régulier et fédérateur, ancrer durablement dans les esprits la préoccupation pour le bien-être et la condition animale.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Créer un moment convivial et collectif.</p> <p>Apporter des informations autant dans le domaine de la biodiversité qu'en ce qui concerne les animaux domestiques.</p> <p>Donner de la visibilité aux projets, initiatives et pratiques de la mairie, des associations, des particuliers.</p> <p>Faire pratiquer des ateliers en lien avec l'existant tout au long de l'année (ateliers à la Fabrique Citoyenne, ateliers éducatifs, etc.).</p> <p>Susciter des idées et initiatives de la part des habitants.</p>
<b>PILOTE</b>	Collectif Festif et Citoyen soutenu et/ou le Service Festivité et Cohésion Sociale.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	<p>Service environnement de la CA de Marne et Gondoire.</p> <p>Associations locales et au-delà (LPO, Les Environnautes, France Nature Environnement, etc.).</p>
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	<p>Proposer cette action au Collectif Festif et Citoyen.</p> <p>Engager des partenariats forts avec les écoles, le centre socioculturel, etc.</p> <p>Choisir un lieu et la période.</p> <p>Solliciter et inviter les intervenants.</p> <p>Installer des stands d'information.</p> <p>Réfléchir à une dimension ludique (concours photo, quiz ...).</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Réalisation de l'évènement, fréquentation et pérennité de celui-ci.
<b>MOYENS FINANCIERS</b> dont subventions éventuelles	Budget dédié à l'évènement : environ 2 500 €.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Collectif Festif et Citoyen, services municipaux (Services Techniques, Festivités et Cohésion Sociale), associations locales et au-delà.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	Réflexion à engager en septembre 2024 pour une réalisation au cours de l'année 2025.

## Axe 1 : De la sensibilisation à l'éducation autour des animaux, de leurs droits et de leurs besoins

### 1.5 – Expositions temporaires régulières dans les espaces publics

<b>CONSTAT</b>	La sensibilisation au bien-être et à la condition animale passe par une information régulière. Tous les habitants ne consultent pas le site internet de la ville ; certains sont même éloignés du numérique. L'accès le plus démocratique qui soit à l'information reste donc l'espace public où chacun peut, à sa façon et à son rythme, suivant sa volonté et gratuitement, accéder à des informations en lien avec l'animal et la biodiversité. De nombreuses associations proposent des expositions pédagogiques « clefs en mains ».
<b>PUBLIC VISE</b>	Les usagers de l'espace public.
<b>FINALITE</b>	Porter l'information, susciter l'intérêt, attirer l'attention d'un public qui ne se sent pas forcément concerné.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Mettre à disposition des habitants, de façon ludique, une information utile, fiable et accessible au plus grand nombre. Transmettre l'information et susciter l'intérêt et la prise de conscience. Matérialiser dans l'espace public la volonté politique en faveur du bien-être et de la condition animale.
<b>PILOTE</b>	Direction Générale des Services.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	Services techniques Responsables des différents équipements publics (le gymnase, la courée, le centre socio-culturel, le pôle éducatif, etc.)
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	Choix du thème et de l'association, choix du lieu et du temps de l'exposition. Collecte des éléments pédagogiques. Transport puis installation des éléments. Médiation sur des temps dédiés auprès de différents publics : Centre de Loisirs, Séniors, etc. Démontage et transport des éléments.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Une exposition annuelle dans l'espace public.
<b>MOYENS FINANCIERS dont subventions éventuelles</b>	Frais liés au transport, à l'assurance de l'exposition, voire à sa location ou à la réparation d'éventuelles dégradations.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Services Techniques pour le transport, l'installation et la désinstallation.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	Une première exposition en 2025.

## Axe 1 : De la sensibilisation à l'éducation autour des animaux, de leurs droits et de leurs besoins

### 1.6 – Ateliers thématiques dans le cadre de la Fabrique Citoyenne


<b>CONSTAT</b>	<p>La Fabrique Citoyenne est un Espace de Vie Sociale à la croisée des projets politiques des élus et des besoins / envie de partage d'expériences et de savoir-faire des habitants. Parmi les axes de travail et préoccupations importantes de ce projet : le lien social, les ateliers manuels et les actions concrètes visant à « Mieux vivre demain ».</p> <p>Le sujet de la condition animale au sens large entre pleinement dans le projet de la Fabrique puisque l'animal est vecteur de lien social, de solidarité entre habitants et fait partie intégrante d'un écosystème qu'il est essentiel non seulement de préserver mais aussi de cultiver, que ce soit à l'échelle individuelle ou collective. Dans le respect des axes du projet de La Fabrique Citoyenne, des ateliers thématiques intégrant le projet « Condition Animale » y auraient donc toute leur place.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Public fréquentant la Fabrique Citoyenne : enfants, familles, toute personne de tout âge.
<b>FINALITE</b>	Par des ateliers pratiques, permettre aux habitants de prendre davantage conscience de la place de l'animal et travailler concrètement à sa préservation voire, à son développement en harmonie avec l'humain.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Dans chacune des programmations de la Fabrique Citoyenne (trois par an), s'appuyer sur des bénévoles « ressources » qui proposent de partager leurs compétences dans le domaine du bien-être et de la condition animale, tout en s'inscrivant dans les axes de travail de la Fabrique Citoyenne
<b>PILOTE</b>	Ville de Collégien – La Fabrique Citoyenne.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	Partenaires associatifs qui peuvent transmettre leurs ressources (notamment documentaires et pédagogiques) à l'occasion des ateliers.
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	Sollicitation de bénévoles pour organiser des ateliers thématiques dans leurs domaines d'intérêt et/ou de compétences. Exemples : atelier construction de nichoirs à oiseaux ou chauve-souris, nids à hérissons, hôtels à insectes, maisons de nourrissage pour les chats, atelier « sur les traces de la faune liminaire », atelier « je promène mon chien : les bonnes pratiques », etc. Idéalement, ces ateliers s'accompagneraient d'une sensibilisation aux enjeux de la préservation de la faune à laquelle ces réalisations sont destinées car « faire » c'est bien, mais comprendre « pourquoi » c'est encore mieux.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre d'ateliers réalisés dans ce domaine ; fréquentation et implication ; typologie des publics touchés et bénéfices apportés.
<b>MOYENS FINANCIERS</b> dont subventions éventuelles	Eventuellement et sur projet : défraiement d'associations apportant leur expertise.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Programmation par l'équipe de La Fabrique Citoyenne. Bénévoles de La Fabrique Citoyenne.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	Septembre 2024.



## Axe 1 : De la sensibilisation à l'éducation autour des animaux, de leurs droits et de leurs besoins

### 1.7 – Ateliers thématiques dans le cadre du Service Enfance

<b>CONSTAT</b>	<p>La question de la sensibilisation et de l'éducation au bien-être animal passe nécessairement par les enfants qui représentent l'avenir de notre société et sont des vecteurs de transmission à leurs parents. La ville de Collégien dispose d'un projet éducatif fort, reposant sur des valeurs humanistes auxquelles on peut rattacher les questions de connaissance et de bienveillance vis-à-vis des animaux au sens large (en allant des pollinisateurs jusqu'aux animaux sauvages en passant par les animaux domestiques).</p> <p>L'arboretum pédagogique en projet à Collégien constitue un outil privilégié de cette démarche éducative.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Enfants de maternelle et d'élémentaire inscrits au service Enfance, que ce soit en périscolaire ou sur les vacances scolaires.
<b>FINALITE</b>	Participer à la construction citoyenne des générations futures par une prise de conscience des enjeux environnementaux à laquelle est intégrée la question centrale du bien-être animal.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Impliquer les animateurs de la ville de Collégien dans un projet vaste et d'ampleur visant à orienter les ateliers éducatifs plus fortement en direction des questions éducatives associées à la prise en compte des questions environnementales, de l'équilibre de notre planète et, notamment, du bien-être des animaux qui la peuplent.
<b>PILOTE</b>	Ville de Collégien – Pôle Educatif – Service enfance.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	Formateurs et animateurs dans le domaine de la biodiversité permettant d'accompagner régulièrement l'équipe d'animation vers une prise de conscience (moteur) et un savoir-faire dans le domaine éducatif.
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	Inscription de cette orientation dans les documents cadres du Pôle Educatif – Service Enfance.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Nombre de jours de formation organisés et suivis chaque année par les animateurs dans ce domaine + évaluation qualitative.</p> <p>Nombre d'ateliers thématiques menés dans ce domaine + évaluation qualitative.</p>
<b>MOYENS FINANCIERS dont subventions éventuelles</b>	<p>Paiement des intervenants pour les actions de sensibilisation et formation auprès des animateurs.</p> <p>Acquisition de matériels pédagogiques spécifiques.</p>
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Pôle Educatif – Service Enfance : Encadrement + animateurs.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	<p>Construction du programme de formation : Septembre – Décembre 2024.</p> <p>Formation des animateurs : Janvier – Mars 2025.</p> <p>Mise en œuvre des premières animations « Bien-être animal » : Avril – Juillet 2025.</p>



**Axe 2 :**  
**Solidarité et lien social**  
**autour des animaux**

## Axe 2 : Solidarité et lien social autour des animaux

### 2.1 – Dispositif "J'ai un animal seul chez moi"

<b>CONSTAT</b>	Il est démontré que la présence d'un animal de compagnie est une source de réconfort et rompt la solitude des personnes. En cas d'absence imprévue et prolongée de la personne (ex. : hospitalisation), l'animal peut se trouver livré à lui-même dans des conditions possibles de mise en danger, jusqu'à sa mort s'il n'est pas nourri et/ou soigné en l'absence de son maître (au moins une situation déjà recensée).
<b>PUBLIC VISE</b>	Les personnes vivant seules qui ont un (des) animal (aux) sur la base du volontariat.
<b>FINALITE</b>	Prévenir ces situations en organisant la solidarité entre habitants voire, avec une association ou la collectivité afin de porter soins et secours à un animal livré à lui-même.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Permettre de porter secours dans les meilleures conditions à un animal livré à lui-même en cas d'accident de son propriétaire. Apporter de la sérénité auxdits propriétaires. Inciter les personnes seules à organiser leur absence et les accompagner dans la démarche. Créer du lien au bénéfice des personnes vivant seules chez elles avec un ou plusieurs animaux.
<b>PILOTE</b>	Habitants / Direction Général des Services / Association La Main à la Patte.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	La main à la patte. Services Municipaux (accueil, CCAS, etc.).
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	Mise à disposition d'une carte préformatée et accompagnement pour la remplir. Information sur l'existence du dispositif (site de la mairie, réseaux de la mairie, La Main à La Patte). Rappel régulier de son existence.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Notoriété du dispositif. Nombre de cartes en circulation. Effet sur la mise en lien des personnes.
<b>MOYENS FINANCIERS</b> dont subventions éventuelles	Néant.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Services Municipaux (accueil, CCAS, etc.). Service commun de la Communication de la CA de Marne et Gondoire.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	Début 2024.

## Axe 2 : Solidarité et lien social autour des animaux

### 2.2 – Collecte auprès des animaleries pour redistribution (denrées et autres)

<b>CONSTAT</b>	<p>Il y a des besoins en produits divers et alimentaires pour les nourrisseurs de chats libres et les personnes en difficulté financière qui peuvent être contraintes de choisir entre faire face à leurs propres besoins ou à ceux de leurs animaux, ce qui peut les conduire à se séparer de ces compagnons pour des raisons purement économiques.</p> <p>Des magasins et entreprises jettent de la marchandise parfaitement utilisable ou consommable et cela, pour des raisons de présentation (conditionnements endommagés, boîtes cabossées), de date de péremption proche, ou par besoin de place dans leurs entrepôts.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	<p>Nourrisseurs bénévoles d'animaux libres.</p> <p>Personne en difficulté financière ayant un ou plusieurs animaux domestiques.</p>
<b>FINALITE</b>	<p>Alléger la charge financière des nourrisseurs et personnes en difficulté.</p> <p>Créer du lien et apporter de la sérénité aux personnes en difficulté en les aidant à prendre soin voire, à garder leur animal.</p>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Mettre en place des partenariats permettant de récupérer des denrées « de seconde main » auprès des enseignes de proximité.</p> <p>Distribuer les denrées auprès des nourrisseurs et personnes en difficulté.</p>
<b>PILOTE</b>	<p>Association « La Main à la Patte » avec le soutien de la municipalité.</p>
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	<p>Centre Commercial Bay 2 : Carrefour, Leroy Merlin (Lognes), etc.</p> <p>Associations œuvrant au nourrissage de chats libres.</p>
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	<p>Solliciter les dons.</p> <p>Les collecter.</p> <p>Les stocker.</p> <p>Identifier les besoins.</p> <p>Les distribuer aux nourrisseurs de chats libres et les personnes en difficulté financière.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Volume des denrées récoltées et distribuées.</p>
<b>MOYENS FINANCIERS</b> dont subventions éventuelles	<p>Néant.</p>
<b>MOYENS HUMAINS</b>	<p>Bénévoles de l'association « La Main à la Patte »,</p>
<b>DELAI DE REALISATION</b>	<p>1<sup>er</sup> trimestre 2024.</p>

## Axe 2 : Solidarité et lien social autour des animaux


### 2.3 – Echanges de services : chaîne de solidarité autour des animaux

<b>CONSTAT</b>	<p>La ville de Collégien entretient de longue date la solidarité entre ses habitants et tout particulièrement à destination des personnes les plus vulnérables (colis, courses et repas à domicile pour les séniors, évènements à caractère festif et caritatif, etc.). Ces valeurs de solidarité se sont notamment concrétisées par la création d'une « Chaîne de Solidarité » pendant la « période Covid » où des habitants se sont signalés pour venir en aide aux personnes vulnérables (séniors, personnes handicapées en particulier) afin de leur rendre des petits services (ex. : courses, covoiturage pour vaccination, etc.). Certains habitants peuvent éprouver un besoin d'assistance pour leur animal de compagnie. Il est donc tout naturel de décliner la « Chaîne de Solidarité » dans le domaine du bien-être et de la condition animale en mettant en relation les propriétaires d'animaux ayant des besoins de services et les personnes volontaires pour les aider : garde en cas d'absence (congs, maladie, etc.), voiturage (vétérinaire, toilette, etc.), aide ponctuelle (taille de griffes, etc.), promenade de chiens en cas d'immobilisation ou de mobilité réduite, etc.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Propriétaires d'animaux et personnes volontaires pour les aider.
<b>FINALITE</b>	Mettre en relation les propriétaires d'animaux et les personnes volontaires pour les aider.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Faciliter la détention d'un animal pour les personnes qui rencontrent une difficulté à lui apporter les soins nécessaires.</p> <p>Apporter les soins nécessaires aux animaux domestiques.</p> <p>Créer du lien social et solidaire au sein de la commune.</p>
<b>PILOTE</b>	Association « La Main à la Patte ».
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	<p>Accueil de la Mairie pour orienter les demandes.</p> <p>Service commun de la Communication de la CA de Marne et Gondoire pour communiquer sur le dispositif.</p>
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	<p>Recevoir les demandes et les candidatures pour les services.</p> <p>Proposer des documents-types pour préciser et formaliser les engagements entre le bénéficiaire et le dispensateur du service.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Nombre de mises en relation.</p> <p>Nombre de services rendus.</p> <p>Qualité des échanges entre les bénéficiaires et les dispensateurs du service.</p>
<b>MOYENS FINANCIERS</b> dont subventions éventuelles	Néant.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Bénévoles de l'association « La Main à la Patte » et bénévoles de la Chaîne de Solidarité.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	Septembre 2024.

## Axe 2 : Solidarité et lien social autour des animaux

### 2.4 – Dispositif "Vétérinaire Pour Tous" (VPT)

<b>CONSTAT</b>	<p>Les frais vétérinaires exceptionnels et même « quotidiens » peuvent être une charge pour les foyers les plus modestes. Ces frais aboutissent alors à des difficultés financières qui risquent de reporter, voire annuler, les soins à prodiguer aux animaux de compagnie.</p> <p>En aide, l'association « Vétérinaire Pour Tous » (VPT) propose des dispositifs pour alléger ces charges pour les foyers exonérés du paiement de l'impôt sur le revenu (55 % des français). Répartition des coûts : 1/3 à la charge du vétérinaire, 1/3 à la charge de VPT et 1/3 restant à la charge du foyer (attention : bénéfice possible pour 1 soin / an pour 1 animal / foyer).</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Foyers ayant un animal de compagnie et exonérés du paiement de l'impôt sur le revenu.
<b>FINALITE</b>	Alléger la charge financière pour les familles, leur apporter une sérénité. Permettre que l'animal soit correctement soigné, stérilisé et identifié.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Permettre aux familles « fragiles » de garder leur animal dans les meilleures conditions
<b>PILOTE</b>	Association « La Main à la Patte ».
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	Associations « Vétérinaire Pour Tous » (VPT) et « La Main à la Patte » pour la mise en place du partenariat. Vétérinaire(s) situé(s) à proximité et adhérent(s) au dispositif. CCAS pour l'orientation des familles. Service commun de la Communication de la CA de Marne et Gondoire pour communiquer sur le dispositif.
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	Recenser les familles concernées et les informer. Mettre en relation familles et VPT.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre de foyers bénéficiaires du dispositif.
<b>MOYENS FINANCIERS</b> dont subventions éventuelles	Néant.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Néant.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	A partir de septembre 2024 dès lors qu'au moins un vétérinaire situé à proximité et adhérent au dispositif est identifié.



**Axe 3 :**  
**Place de l'animal dans la ville**

## Axe 3 : Place de l'animal dans la ville

### 3.1 – Gestion des populations : point de nourrissage, stérilisation, etc.

<b>CONSTAT</b>	<p>Des bénévoles nourrissent les chats errants, notamment dans la ZAE de Lamiraut.</p> <p>Outre le nourrissage proprement dit, cette démarche permet aux bénévoles de gérer les populations de chats errants : connaître les animaux, veiller sur leur état sanitaire et les stériliser pour éviter prolifération et transmission de maladies sexuellement transmissibles, soigner les blessures dues aux combats de mâles non castrés, repérer les nouveaux venus, les capturer pour prévenir les éventuels propriétaires (chats perdus) et, au besoin, procéder à la stérilisation et l'identification de l'animal.</p> <p>Ce travail de terrain, fondamental et invisible, est méconnu, voire mal interprété, notamment pas les entreprises du secteur qui peuvent assimiler le nourrissage à un soutien à la prolifération d'une population « nuisible ».</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	<p>Nourrisseurs (initiative individuelle ou associative).</p> <p>Entreprises.</p>
<b>FINALITE</b>	<p>Contrôler et prendre soin de la population de chats errants.</p>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Eviter la prolifération, la transmission de maladies.</p> <p>Restituer à leurs propriétaires les chats domestiques identifiés.</p> <p>Reconnaître, soutenir et communiquer sur l'utilité du nourrissage des chats errants.</p>
<b>PILOTE</b>	<p>Association « La Main à la Patte ».</p>
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	<p>Nourrisseurs (initiative individuelle ou associative).</p> <p>Entreprises.</p>
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	<p>Nourrir les animaux pour les sédentariser et éviter que de nouvelles populations investissent la « niche ».</p> <p>Stériliser et apporter les soins nécessaires aux animaux.</p> <p>Communiquer sur les raisons de ce choix de gestion.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Nombre de points de nourrissage investis par les chats errants.</p> <p>Nombre de nourrisseurs bénévoles.</p> <p>Nombre de chats perdus restitués à leurs propriétaires.</p> <p>Perception améliorée, notamment de la part des entreprises, quant au nourrissage des chats errants.</p>
<b>MOYENS FINANCIERS</b> <b>dont subventions éventuelles</b>	<p>Néant.</p>
<b>MOYENS HUMAINS</b>	<p>Nourrisseurs bénévoles.</p>
<b>DELAI DE REALISATION</b>	<p>Septembre 2024.</p>



### Axe 3 : Place de l'animal dans la ville,

#### 3.2 – Trames noire, verte, bleue et brune : élaboration, conservation, développement et communication

<b>CONSTAT</b>	<p>L'humain a des besoins élémentaires comme se loger et se nourrir. La ville nouvelle de Marne-la-Vallée est une des réponses des pouvoirs publics depuis la fin des années 60 afin de développer l'Est parisien et pourvoir aux besoins de ses nouveaux habitants. Mais quelle place a été réservée à la Nature dans ce grand dessein pour l'humanité ? La part congrue que l'on y réservait à l'époque des 30 glorieuses : une variable d'ajustement, si ce n'est une contrainte.</p> <p>Collégien fait partie de la CA de Marne et Gondoire qui s'est construite, en premier lieu, sur une volonté politique de se développer, certes, mais de façon raisonnée. Sortir la CA de Marne et Gondoire de Marne-la-Vallée a été le 1<sup>er</sup> acte de la construction du véritable projet de territoire cherchant à équilibrer la réponse aux besoins de développement à l'Est de la grande couronne parisienne d'une part, et la préservation de l'identité environnementale et sociale du territoire d'autre part.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Les institutions (EPA Marne, CA Marne et Gondoire, Ville de Collégien), les habitants, les associations et les animaux peuplant Collégien et ses alentours.
<b>FINALITE</b>	<p>Eviter toute artificialisation de la Nature qui pourrait aboutir à dégrader les conditions de vie et de développement de la faune existante et, <i>a fortiori</i>, la menacer.</p> <p>Renaturer les espaces du territoire qui permettraient le développement de la biodiversité et de la faune liminaire.</p>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Peser politiquement sur les discussions de façon à veiller à ce que la préservation de la faune au sens large (des insectes jusqu'aux animaux sauvages en passant par les animaux liminaires) puisse être prise en compte de façon prioritaire au niveau des documents encadrant le développement urbain du territoire : PPEANP (Périmètre de protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains), SDRIF-E (Schéma Directeur environnemental de la Région Ile-de-France), SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), etc.
<b>PILOTE</b>	CA de Marne et Gondoire.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	Etat, Région Ile-de-France, Département de Seine-et-Marne, EPA Marne, etc.
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	Echanges réguliers avec la CA de Marne et Gondoire dans le cadre de ses instances (Bureau et Conseil Communautaires), de ses groupes de travail et de réflexion (élaboration et/ou révision des trames et documents cadres) ainsi que lors de rendez-vous spécifiques.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Prise en compte de la préservation et du développement de la biodiversité ainsi que de la faune liminaire dans les documents supra-communaux encadrant notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal.
<b>MOYENS FINANCIERS dont subventions éventuelles</b>	Eventuellement : réalisation d'un inventaire des formes du vivant à préserver voire, à développer, aux niveaux communal et intercommunal.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Temps consacré par les élu·e·s et agent·e·s de la ville de Collégien à faire valoir l'intérêt des espèces animales sur le territoire.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	Objectif à gérer « en continu » au fil de l'évolution des « documents cadres » ; notamment à l'occasion de l'élaboration du SDRF-E qui doit être approuvé avant la fin 2024 et au regard duquel le SCoT de Marne et Gondoire devra se mettre « en compatibilité ». 25

## Axe 3 : Place de l'animal dans la ville

### 3.3 – Pour un urbanisme favorable au développement de la biodiversité

<b>CONSTAT</b>	<p>Le modèle d'urbanisme dominant aboutissant à l'artificialisation des sols doit laisser place à un modèle beaucoup plus respectueux du « vivant » au sens large. Le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un principe de bon sens qui conduit à densifier la ville plutôt que de l'étaler. La ville de Collégien mène déjà une politique volontariste dans ce domaine : sanctuarisation d'arbres et d'espaces verts dans son PLU, aménagements vertueux, liaisons douces, etc.</p> <p>Le centre-bourg tout comme les parties économiques (deux Parcs d'Activités et le centre commercial Bay2) de la ville de Collégien arrivent à un stade de développement où les espaces naturels et espaces artificialisés sont à l'équilibre : l'artificialisation est terminée.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Tous les habitants et « usagers » de la ville de Collégien.
<b>FINALITE</b>	<p>Préserver l'équilibre entre espaces naturels et espaces artificialisés.</p> <p>Favoriser une renaturation de la ville sur elle-même permettant à la biodiversité de prospérer.</p>
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, continuer à renforcer les démarches vertueuses sur le plan environnemental et en faveur du développement de la biodiversité.
<b>PILOTE</b>	Elu·e·s et agents de la ville de Collégien intervenant dans le domaine de l'aménagement réglementaire et de planification.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	<p>CA de Marne et Gondoire du conseil à la mise en œuvre opérationnelle (service autorisation droit des sols).</p> <p>Etat : Direction Départementale des Territoires (DDT), Office National des Forêts (ONF), etc.</p> <p>Région Ile-de-France (Agence des Espaces Verts (AEV) notamment).</p> <p>Département de Seine-et-Marne et structures apparentées : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Groupement d'Intérêt Public Ingénierie Départementale 77 (ID77), etc.</p>
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	<p>A l'occasion de la prochaine révision du PLU communal visant à la mise en conformité vis-à-vis du SCoT lui-même devant se mettre en conformité avec le SDRIF-E, il s'agira d'identifier les modalités permettant de renforcer la présence de la nature en ville en tant que facteur de développement de la « chaîne du vivant » et de la biodiversité.</p> <p>Dans le cadre des programmes d'aménagement de la ville, introduire systématiquement une part de renaturation des espaces artificialisés.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Part des espaces vivants gagnés sur les espaces artificialisés, tant au niveau des espaces privés que ceux publics.
<b>MOYENS FINANCIERS</b> <b>dont subventions éventuelles</b>	<p>Sur le plan réglementaire : cabinet accompagnant l'évolution du PLU communal et intégrant ce prisme environnemental.</p> <p>Sur le plan des aménagements : budget d'investissement à consacrer à la renaturation (avec recherche de financements spécifiques) et budget de fonctionnement (y compris masse salariale) à consacrer à l'entretien de ces aménagements.</p>
<b>MOYENS HUMAINS</b>	<p>Investissement : ingénierie des services en interne, éventuellement appuyée par des partenaires et/ou cabinets spécialisés.</p> <p>Fonctionnement : renforcement des moyens dédiés à l'entretien.</p>
<b>DELAI DE REALISATION</b>	<p>Sur le plan réglementaire : dès la prochaine évolution du PLU.</p> <p>Sur le plan des aménagements : dès les prochains aménagements structurants (Entrée « Est », Allée du Parc, Entrée « Ouest », etc.)</p>

## Axe 3 : Place de l'animal dans la ville

### 3.4 – Gestion différenciée des espaces verts

<b>CONSTAT</b>	<p>L'entretien des espaces publics naturels constitue un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité. Or, la culture du « jardin à la française » entretenu au cordeau, est encore très prégnante... Elle aboutit en réalité à présenter des espaces naturels sur-travaillés par l'homme, martyrisant le vivant en coupant net la chaîne de biodiversité et alimentaire des animaux.</p> <p>La prise de conscience de cette problématique a notamment abouti à mettre en place une « gestion différenciée » plus respectueuse de l'environnement, écologique, qui s'adapte à l'usage des lieux et représente ainsi une alternative à la gestion horticole intensive.</p> <p>Il s'agit tout simplement, sur des espaces propices et identifiés, de faucher tardivement ou encore de laisser la Nature s'épanouir sans intervention humaine.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Tous les habitants et « usagers » de la ville de Collégien.
<b>FINALITE</b>	Créer les conditions permettant à la biodiversité de s'épanouir.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<p>Préserver et favoriser la biodiversité, en privilégiant des espèces locales et en laissant la végétation se développer dans certaines zones, offrant ainsi à la faune nourriture et habitat.</p> <p>Réduire les besoins en eau (espèces indigènes adaptées à la pluviométrie locale, paillage permettant de conserver l'humidité au pied des végétaux) et en cela, prévoir l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Limiter les pollutions notamment en diminuant la consommation des engrais et des produits phytosanitaires (pour rappel, la commune est d'ores-et-déjà « Zéro Phyt'Eau »).</p> <p>Réduire l'impact carbone de cette gestion en limitant les tontes et autres interventions motorisées.</p> <p>Diversifier les types d'espaces verts de la commune (prairies fleuries, prairies de fauche, haies mixtes, etc.).</p> <p>Éduquer un large public à l'environnement.</p> <p>Optimiser les moyens humains, matériels et financiers.</p>
<b>PILOTE</b>	Ville de Collégien – Services Techniques.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	CA de Marne et Gondoire pour ce qui concerne les espaces verts dont elle a la charge de l'entretien.
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	<p>Plan de gestion différenciée adopté et mis en œuvre par la ville de Collégien : à évaluer pour envisager son développement.</p> <p>Sensibilisation du public par des communications saisonnières ; y compris <i>in situ</i>... En espérant diffuser ces bonnes pratiques pour les jardins privés.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Constatations <i>in situ</i> du retour des espèces de flore et de faune dans les espaces concernés.
<b>MOYENS FINANCIERS dont subventions éventuelles</b>	Panneaux de communication <i>in situ</i> .
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Temps passé par les équipes à concevoir et expliquer aux habitants.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	Plan mis en œuvre. A étudier : amplification lors de la prochaine saison.

## Axe 3 : Place de l'animal dans la ville

### 3.5 – Zérophyt'Eau

<b>CONSTAT</b>	Les impacts avérés et supposés des produits phytosanitaires (pesticides) sur l'environnement et la santé humaine ont conduit les politiques publiques à réglementer leur usages dans de nombreux domaines. Aujourd'hui, l'utilisation de ces substances a fortement régressé en milieu urbain, notamment du fait des mesures zéro-phyto de la Loi « Labbé ». La ville de Collégien s'est engagée dans cette voie au-delà de ses obligations (que ce soit en régie directe ou par ses prestataires): plus aucun espace public n'est entretenu avec des produits phytosanitaires depuis 2017.
<b>PUBLIC VISE</b>	Tous les habitants et « usagers » de la ville de Collégien.
<b>FINALITE</b>	Respecter la chaîne du vivant pour permettre à la biodiversité de se développer de façon naturelle et sans la mettre en danger.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Eviter d'utiliser des produits néfastes et dangereux pour les sols (appauvrissement, extinction des vers de terre), l'eau (toxicité), les plantes, les animaux (dont les insectes tendant à disparaître) et les humains (effets cancérigènes, dérèglements endocriniens, maladie de Parkinson, malformations à la naissance, etc.).
<b>PILOTE</b>	Ville de Collégien – Services Techniques.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	Département de Seine-et-Marne (dispositif « Zérophyt'Eau » ; prix remis à la Ville de Collégien en 2022). CA de Marne et Gondoire pour ce qui concerne les espaces verts dont elle à la charge de l'entretien sur la commune.
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	Remplacement du désherbage chimique par un désherbage à la main ou par dispositif « haute température » (véhicule d'entretien spécifique permettant d'ébouillanter à l'eau les plantes indésirables). Sensibilisation du public par des communications saisonnières ; y compris <i>in situ</i> ... En espérant diffuser ces bonnes pratiques pour les jardins privés.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Absence des nuisances provoquées par les produits phytosanitaires sur les sols, l'eau, les végétaux, les animaux et les humains.
<b>MOYENS FINANCIERS dont subventions éventuelles</b>	Acquisition du véhicule permettant de désherber par ébouillantage (achat en 2017 pour un montant de 31 600 € HT, subventionné à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau).
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Temps supplémentaire de main d'œuvre, notamment pour le désherbage manuel.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	En œuvre depuis 2017.

### Axe 3 : Place de l'animal dans la ville

#### 3.6 – Aménagements et dispositifs favorables à la prise en compte et à l'épanouissement des animaux et de la biodiversité

<b>CONSTAT</b>	<p>La ville de Collégien souhaite préserver ses arbres et ses espaces verts qui sont autant de réserves de biodiversité lorsque ceux-ci sont gérés de façon « différenciée » et sans produits phytosanitaires.</p> <p>Cette gestion permet déjà à la faune liminaire de s'épanouir (renard, sanglier, mulot, oiseaux, etc.). D'autres dispositifs sont davantage tournés vers les animaux domestiques (ex. : distributeurs de sacs pour les déjections canines).</p> <p>La ville de Collégien souhaite étudier les possibilités de concrétiser davantage dans l'espace public sa politique en faveur du bien-être et de la condition animale.</p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Tous les habitants et « usagers » de la ville de Collégien.
<b>FINALITE</b>	Réaliser des aménagements et dispositifs permettant de prendre en compte l'épanouissement des animaux et de la biodiversité.
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Au regard des valeurs défendues par le projet « Condition animale », déterminer les aménagements prioritaires, indispensables, nécessaires ou utiles.
<b>PILOTE</b>	Ville de Collégien – Direction Générale et Services concernés.
<b>PARTENAIRES IDENTIFIES</b>	Associations et habitants volontaires.
<b>MODALITES DE REALISATION</b>	<p>Recenser les besoins d'aménagements : biodiversité, animaux liminaires, animaux de compagnie.</p> <p>Chiffrer les besoins d'aménagements.</p> <p>Trier et hiérarchiser les besoins d'aménagements.</p> <p>Planifier et financer les aménagements.</p> <p>Gérer les aménagements.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre d'aménagements mis en place et utilisation de ceux-ci sur les plans quantitatif et qualitatif.
<b>MOYENS FINANCIERS dont subventions éventuelles</b>	Investissements et coûts de fonctionnement à chiffrer.
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Conception et gestion : Services de Collégien, associations et habitants volontaires.
<b>DELAI DE REALISATION</b>	<p>Déterminer les orientations politiques : septembre – décembre 2024.</p> <p>Concerter les associations et habitants volontaires + chiffrage sur la base du cadre établi : janvier – mars 2025.</p> <p>Arbitrage : avril 2025.</p> <p>Mise en œuvre progressive des aménagements : à partir de mai 2025.</p>

Le présent projet s'est voulu le plus exhaustif possible au moment de son élaboration.

---

Nous tenons à remercier tou·te·s les participant·e·s ayant contribué à sa construction.

Comme tout projet, celui-ci évoluera nécessairement dans son contenu, y compris pour aller plus loin dans ce domaine et, nous l'espérons, impliquer de nouveaux acteurs et citoyens engagés dans cette cause et pouvant apporter leur énergie, leurs idées et leurs initiatives.

Ce projet fixe un cap et fera l'objet d'un comité de suivi régulier.

Ce comité se tiendra chaque semestre et sera composé de toutes les parties prenantes : élu·e·s et agent·e·s de la ville, mais aussi associations, partenaires et habitant·e·s engagé·e·s.

**Un projet vaste, ambitieux, enthousiasmant au service d'un combat juste que la municipalité est fière de porter.**